

**portant validation du devis de la société Plein Ciel pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2024**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société PLEIN CIEL portant sur la fourniture et la prestation de tir du feu d'artifice du 13 juillet

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société PLEIN CIEL est la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ces devis ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société PLEIN CIEL pour le feu d'artifice du 13 juillet pour un montant total de 5 833,33 € HT.

Marie-Lyne VAGNER